



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 12 Avril 2022

Procès-Verbal N° 552

CARNET NOIR

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Caroline, compagne de notre éducateur sportif David CAZANOVE.

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

présentent à David et à sa fille Naomie leurs plus sincères condoléances.
Beaucoup de courage à toi David.

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances
au club d'Echirolles et à la famille d'un jeune joueur U11 suite à son décès.

Proposition Médaille District 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré [de la médaille de DISTRICT](#).

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au [Secrétariat du District pour le 15 MAI](#) délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

Election de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs **du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet : [FORMULAIRE CANDIDATURE](#)

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 24 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **15 avril 2022.**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

Appel à candidatures Finales des Coupes de L'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 11 juin 2022 : Finales Jeunes et Féminines** (jeunes)
- **Le 12 juin 2022 : Finales Seniors et Féminines** (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **15 Avril** date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIORS-U20

Amende 90 €

Du 9 et 12 avril 2022

BIZONNES	D5
VALLEE BLEUE	U20D1

FORFAIT GENERAL U13

Amende 68 €

Du 8 avril 2022

VERSOUD 2	U13D4
-----------	-------

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 9 et 10 avril 2022

EYBENS 3	D3
ST MARTIN D'URIAGE 2	D5
NIVOLAS	U20D2
EYBENS 3	U17D2
QUATRE MONTAGNES	U17D3
LIERS	U17D3
VILLENEUVE	U15D2
CHATTE	U15D3
BALMES NORD ISERE	U15D3
ST QUENTIN FALLAVIER	U15FA8
ST PIERRE SPORT	U15FA8
DEUX ROCHERS 2	U13D3
SUD ISERE 2	U13D3
PAYS ALLEVARD 2	U13D4
UO PORTUGAL 2	U13D4
BOURG D'OISANS	U13D4
BOURBRE 2	U13D4

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 9 et 10 avril 2022

QUATRE MONTAGNES	U15D2
ST GEOIRE VALDAINE	U15D3
ST QUENTIN FALLAVIER	U15D3
ST MARCELLIN	U17D1
ST ANDRE LE GAZ	D3
DOMENE	D4
QUATRE MONTAGNES	D5

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 9 et 10 avril 2022

MURETTE 3	U13D2
JARRIE CHAMP	SA8ENTD1
BOURGOIN JALLIEU	U13D4
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
RACHAIS	SA8ENTD2
POISAT	U13D3
POISAT 2	U13D3
POISAT	SA8ENTD2
CHAMPAGNIER	SA8ENTD2
DEUX ROCHERS	SA8ENTD1
ST QUENTIN FALLAVIER	U13D4
VEZERONCE HUERT 2	U13D2
SUSVILLE	U13D3

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

Journée 9 du 26 mars 2022

MISTRAL	U13D4
---------	-------

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 12 Avril 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°552

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, SCARPA Vincent ; BLANC Aline, FRANZIN Didier

Excusé(e)s : REMLI Amar, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle . MAZZOLENI Laurent, BRAULT Annie

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- **Match**: catégorie, niveau, poule et date du match
- **Motif** (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIERS DES CLUBS :

GUC FOOT FEMININ : Lu et classé

TOUR ST CLAIR : Lu et classé

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : Suite conversation téléphonique entre le Président de la commission et le Président du club, ce dernier confirme que c'est une erreur, et, que la commission d'appel du district n'était pas destinataire.

Ligue LAURAFoot : nécessaire fait par la commission discipline

ERRATUM :

Suite erreur administrative de la commission, dans le PV n° 551 du 05 avril 2022, il a été noté dans le dossier 21-22-20A, relevé de décision du mardi 29 mars 2022, en entête du dossier APPEL DISCIPLINAIRE, il faut lire AFFAIRE ADMINISTRATIVE.

La commission présente ses excuses aux intéressés

Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

le secrétaire de séance
BLANC ALINE



COMMISSION ARBITRES

MARDI 12/04/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°552

Président : SABATINO Joseph
Présents : LALO Aboubakar, YUKSEL Ferdinand, VAGNEUX Luc
Excusé : KODJADJANIAN Jean-Marie

arbitres@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

- **ECUSSONS**

Les arbitres ayant réussi la FIA au cours de la saison 2021-2022 sont invités à se faire connaître et à se rapprocher de la CDA. Une cérémonie officielle de l'UNAF avec la CDA sera organisée pour la remise des écussons à une date qui sera à définir.

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date, la rencontre, le niveau etc.

CANDIDATURE TUTORAT En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat sont priés de contacter M. VAGNEUX Luc, responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.

LA CDA demande aux nouveaux arbitres stagiaires qui ont réussi l'examen aux formations de MOIDIEU et SASSENAGE (comme évoqué les jours de la formation) de regarder leurs designations sur le portail des officiels.

Pour leur premier match si pas d'accompagnateur tuteur de voir avec leur club représentatif de pouvoir se faire assister ou aider par une personne référente de celui-ci du fait du manque de tuteurs arbitres disponibles.

Tutorats recus :

DESTRAS Patrick : 4/4. Transmis à la trésorerie.

BRIOUA Mourad : 4/4. Transmis à la trésorerie

NASRI Riad : ¾. Transmis à la trésorerie

PARVEDY Thierry : 1/4. Transmis à la trésorerie

YUKSEL Ferdinand : 4/4. Transmis à la trésorerie

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

OBSERVATEURS			
CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS NOTES AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS CLUBS

AS MARTINEROIS : Suite à votre demande concernant votre arbitre, celui-ci ne peut être désigné en assistant ligue du fait qu'il n'officie que depuis octobre 2021 en catégorie jeune. Il pourra être désigné la saison prochaine en catégorie D1 Assistant.

ST MAURICE L'EXIL : demande d'arbitre match D4 PE ALSM2-AGNIN du 24/04/2022 à 15h. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

AM TUNISIENS SMH : Récusation d'arbitre. Pris note. Requête transmise au responsable.

COURRIERS ARBITRES

MEKKI Habib : Problème de paiement Match - 2 ROCHERS / ISLE D'ABEAU U15 D1. Transmis au responsable pour suite à donner.

BELKHIR Riad : Envoi d'un certificat médical. Pris note.

ORTEGA Brayam : Indisponibilité pour le 10/04/2022. Pris note.

NASRI Riad : Rapports tutorat. Remerciements.

AUGUSTO Loam : Changement de coordonnées. Nouvelles indications :

Mail : loanaugusto38@gmail.com,

Téléphone : 06 95 14 60 74

DURSUN Ayhan : Changement d'adresse : 71, rue du réveil, 38230 CHARVIEU CHAVAGNEUX

PARVEDY Melinda : Coordonnées téléphone : 07 82 74 61 25. parvedymelinda38@gmail.com

ZULLIN Clément : Rapport tutorat sur Parvedy Melinda. Remerciements

BRIOUA Mourad : Rapport tutorat sur Cocuzza Paul. Remerciements

BUCHET Kevin : Indisponibilité avec certificat médical. Pris note.

ST ALBIN Laurent : Indisponibilité pour blessure de 15 jours à partir de 10/04/2022

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec amputation à la CDA.

Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard- pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 12 Avril 2022 à 18h

Procès-Verbal N° 552

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Excusés :
Absents : AGACI Franck

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte <https://officiels.fff.fr>.

Vos rapports doivent être saisis **AVANT LE LUNDI 17H**

Désignations :**MODIFICATION WEEK END DU 9 ET 10 AVRIL 2022**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1 POULE A	TOUR ST CLAIR 2	FC2A	DURAND NICOLAS	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE C	VILLEFONTAINE	DOLOMIEU	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE DOLOMIEU
SENIORS D3 POULE A	MURETTE 2	SUSVILLE	CICERON FABIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	BATIE MONTGASCON	LIERS	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	EFDE	O. VILLEFONTAINE 2	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	VALLEE GUIERS 3	DOMARIN 2	SOUDANI HAMID	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	REVENTIN 2	CREYS MORESTEL 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE A	FROGES	BOURG D'OISANS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB BOURG D'OISANS
SENIORS D4 POULE B	ST ANTOINE	VINAY	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE A	CLAIX	ST GEORGES COMMIERS	DUTCKOWSKI YOHAN	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES

WEEK END DU 16 ET 17 AVRIL 2022

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D1	DOMARIN	COTE ST ANDRE	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D3 POULE A	MURETTE 2	ST GEORGES COMMIERS	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE E	CVL 38 2	LAUZES 2	BLANCHEFLEUR BERNARD	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE D	DOLOMIEU 3	CORBELIN 2	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 12 Avril 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 552

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayeur ; J.P Bert
Excusés : F Agaci ;
Absents

COURRIERS

Du club de CORBELIN qui souligne le Fair Play de l'éducateur U13 de St ANDRE LE GAZ qui a fait jouer son équipe avec 7 joueurs car le club de Corbelin s'était déplacé avec seulement 7 joueurs

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 26 Avril 2022 à 14h30 au district de l'Isère Mr TEPPOZ Anthony arbitre du District de l'Isère

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.
Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Artas Charantonnay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp
Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2
Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Seyssinet ; Artas Charantonnay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye
Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens ; Seyssins
Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 551 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON RECUES ce jour

Agnin ; Bizonnes ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Flachères ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenières ; Nivolais ; Noyarey ; Pierre Chatel ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Villeneuve

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Cremieu; Eyzin Pinet

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 12 Avril 2022

Procès-verbal n ° 552

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : ISLE D'ABEAU, ST PIERRE SPORT, REVENTIN, E G 2F, GT A C N D, ST QUENTIN FALLAVIER, ST CASSIEN, G U C, VOIRON/MOIRANS , VAREZE, GT NIVOLAS T S C, DOMENE, SEYSSINS, HAUTE TARENTEISE, SPORT PLANIFICATION, AIX, CHAMBERY, RACHAIS, G A P S

C O V I D

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8 ; Contacter le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inversion

FESTIVAL U 13

La finale départementale se déroulera le samedi 23 Avril, sur le site d'Echirolles.

COUPE SENIORS A 8

E G 2 F – REVENTIN du 24 Avril

Pas d' accord de E G 2 F

De plus, vous envoyez un mail à la commission sportive le 6 Avril, la commission féminine en a pris connaissance le 12 Avril, vous envoyez un mail à l'A S GRESIVAUDAN au lieu de l'E G 2 F

En conclusion, malgré de nombreux rappels, la commission sportive ne gère pas les compétitions féminines, vous vous trompez de commission, de club adverse

Pensez à écrire à la bonne commission, au bon club, mais aussi pour ce genre de changement, vous avez la possibilité d'utiliser footclubs.

COUPES

1 / 2 finales

SENIORS A 11 :

Soit le 26 mai ou le 29 Mai

Si 1 club de D2 concerné ce sera le 26 Mai (la D2 joue le 29 Mai)

SENIORS A 8

Le 22 Mai

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 12 avril 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 552

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

145. Métropolitains : noté (demande de report match de coupe du 11-14/04/2022 vs Abbaye). Accords des clubs et de la CFSE. Le match est reporté semaine du 19-21/04/2022.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTE AUX CLUBS - REMERCIEMENTS

La Commission tient à remercier les arbitres, joueurs et dirigeants qui ont marqué une pause à la 14^{ème} minute de jeu en soutien au corps arbitral lors des rencontres de foot entreprise à 11 et foot en semaine et entreprise à 8 le 11/04/2022.

NOTE AUX CLUBS

Proposer une Médaille du District pour récompenser un membre bénévole de votre club.

Lien : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019>

Formulaire : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>

COUPES DE L'ISERE, Senior à 8 et Entreprise

Coupe de l'Isère, 1/2 finales

Match à jouer semaine du 19-21/03/2022

CI21. Abbaye (D1) – Métropolitains (D1).

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 25/04/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ07. GSE – ASPTT 2 ST.

Lundi 02/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ10. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 09/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ10. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Lundi 09/05/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Matches à jouer semaines du 19/04 au 28/04/2022

RJ08. Fasson – Abbaye.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

RJ09. Métropolitains – Jarrie-Champ 1.

Jeudi 21/04/2022, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

RJ11. Métropolitains – Bilieu.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

RJ11. Saint-Martin d'Hères – Fasson.

RJ10. Eybens – Métropolitains : date à fixer.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Poule 1, J05. Turcs de Grenoble – Villeneuve.

Lundi 25/04/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Si matches du 04-07/04/2022 non joués, à jouer semaines du 19 au 28/04/2022.

Poule 1, J05. Rachais 1 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 2, J05. Fontaine Les Îles – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule 2, J05. Champagnier 2 – Brézins.

Matches en retard à jouer semaines du 19/04 au 28/04/2022

(si possible, ou envoyer FM si matches joués. Dirigeants vous contacter).

Poule 1, RJ01. Villeneuve – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 1, RJ03. Jarrie-Champ 2 – Turcs de Grenoble.

Poule 1, RJ03. Deux Rochers 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 1, RJ04. Villeneuve – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, RJ03. Saint-Georges-de-Commiers – Turcs de Grenoble.

Poule 2, RJ03. Champagnier 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 12 AVRIL 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°552

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés : SUEUR Pierre
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

Nuxerete Fs 38 2 : Lu et noté.

Mistral Fc 2 : Lu et noté.

Mistral Fc 1 : Lu et noté.

Académie des Collines : Lu et noté.

INFO:

Pour la phase "play-off" la commission futsal en collaboration avec le désignateur des arbitres futsal de la CDA fera le nécessaire pour avoir un arbitre pour toutes les rencontres sur les 7 dernières journées de championnat. Si toutefois ceci n'était pas possible, le désignateur fera de sorte que la répartition des arbitres soit équitable pour chaque club.

Rappel :

Pour tout changement de jours de vos rencontres, vous devez transmettre par mail au district et aux clubs concernés au moins 10 jours avant la programmation de la rencontre.

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (si il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevants doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleur lisibilité du classement.

1° journée de play-off Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

F.C Voironnais / Espoir Futsal 38 : Le samedi 23/04/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Mistral Grenoble 1 / Futsal Club United : Le mardi 03/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Picasso / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 22/04/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

Futsal Voreppe / Futsal Pont de Claix : Le samedi 23/04/22 à 21h15 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

1° journée de play-down Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

Académie des Collines / Futsall des Géants 2 : Reporté à une date ultérieure.

Vie et partage 2 / Mistral 2 : Le samedi 23/04/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verine, Grenoble). **Rencontre inversée par rapport à la première phase.**

2° journée de play-off Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Nuxerete Fs 38 2 / Espoir Futsal 38 : Le samedi 30/04/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Club United / Futsal Pont de Claix : Le samedi 30/04/22 à 19h00 (gymnase des Collines, Chirens).

Futsal Picasso / F.C Voironnais : Le vendredi 29/04/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

Futsal Voreppe / Mistral Grenoble 1 : Le dimanche 01/05/22 à 21h15 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

2° journée de play-down Futsal semaine 17 (25/04 au 01/05/22) :

Futsall des Géants 2 / Mistral Grenoble 2 : Le mercredi 27/04/22 à 20h30 (gymnase des Saules, Grenoble).

Académie des Collines / Vie et partage 2 : Le dimanche 01/05/22 à 18h (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 12 AVRIL 2022 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 552

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC,

Excusé : Gérard ROBIN, Gilbert REPELLIN, Lucien BONO, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

Ordre de PRIORITE pour DESIGNER un arbitre

49-3 : " Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou **joueur** des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité".

FESTIVAL U13

Règlement Championnat jeunes

Article 5 - Équipes Réserves

Par dérogation des Règlements Sportifs du District, l'article 22 ne s'applique pas pour les **championnats de la catégorie U13**. (Comprendre que l'article 22 s'applique pour le challenge Festival –

Pour les challenges FESTIVAL, 2 joueurs maximum ayant participé à plus de 5 rencontres de championnat en équipe(s) supérieure(s) peuvent prendre part à ces rencontres.

D'autre part, aucun joueur ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure ne peut participer si celle-ci ne joue pas de rencontre le même jour.)

COURRIERS

- **RUY MONTCEAU US / SASSENAGE US 2 : SENIORS - D2 – POULE B – MATCH DU 10/04/2022**

Courrier de M. l'arbitre officiel précisant les divers changements de joueurs opérés durant la rencontre et non notés sur la F.M.I.

- **F.C. TOUR - ST CLAIR** : courriel précisant les raisons pour lesquelles l'équipe U17 ne disputera pas la rencontre : USVO / FCTC le samedi 16 avril 2022.

- **LA COTE ST ANDRE : U20 :**

En réponse :

Pénalités équipe au bonus / malus : 10 points

Match perdu par pénalité : moins un (-1) point

Amende forfait dans les 3 dernières journées jeunes : 124€

- **VILLEFONTAINE :**

Art. 4.2 des Règlements disciplinaires de la F.F.F. : L'exclusion d'un licencié par l'arbitre

Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque équipe de son club. Les organes disciplinaires ne sont pas liés par le motif d'exclusion que l'arbitre a retenu.

L'exclusion d'un licencié à l'occasion d'une rencontre officielle n'est pas remise en cause si cette dernière a été définitivement interrompue avant son terme, pour quelque raison que ce soit, et a été donnée à rejouer ou perdue par pénalité

- **ENTENTE FOOTBALL DES ETANGS :**

Sur la forme : Evocation irrecevable : art 187.2 des R.G. de la F.F.F.

Sur le fond : suite à vérification des différents fichiers, l'équipe était parfaitement en règle.

- **DOLOMIEU : Art. 31 bis R.G LAuRAFoot : NOCTURNES**

.... Lorsqu'une panne ou plusieurs pannes des installations d'éclairage pour nocturne entraînent le retard du coup d'envoi ou une ou plusieurs interruptions d'une rencontre, **d'une durée cumulée de plus de 45 minutes, l'arbitre doit définitivement arrêter celle-ci**, la Commission d'Organisation ayant alors à statuer sur les conséquences de cet incident.

INVERSION de SCORE

CROLLES / DEUX ROCHERS : U15 - D1 – POULE B – MATCH DU 9/04/2022

La C.R. demande à M. l'arbitre et au club de CROLLES confirmation de l'inversion du score.

Score annoncé sur la tablette : **CROLLES : 3 buts / DEUX ROCHERS : 0 but**

Réponse pour le 18/04/2022, délai de rigueur.

DECISIONS

N°48 : VILLEFONTAINE / DOLOMIEU : SENIORS –D2 – POULE C – MATCH DU 9/04/2022

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

- L'art 33-8- des R.G. du district : En cas de dysfonctionnements de l'éclairage : Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf en cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée"
- Le courriel de la mairie de VILLEFONTAINE (M. l'adjoint aux sports) précisant que la coupure de courant intervenue à la 26^{ème} minute nécessitait l'intervention de personnes habilitées afin de pouvoir réenclencher le disjoncteur concerné. Courriel précisant également que l'armoire concernée n'est pas accessible par d'autres personnes.
- La consultation de la commission des terrains et installations sportives
- Le rapport de M. l'arbitre officiel de la rencontre.
- Le rapport du délégué officiel de la rencontre

Par ces motifs, la C.R. décide : match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

N° 49 : SAINT LATTIER 2 / VINAY : SENIORS - D4 - POULE B– MATCH du 06/03/2022

Considérant ce qui suit :

- Le dossier 22/21/13 traité par la commission de discipline en date du 18 mars 2022, P.V. 549 du 22/04/2022, notifiant un rappel à l'ordre à l'arbitre bénévole du club de ST LATTIER.

- Le rapport du délégué officiel de la rencontre ayant été pris en compte par la commission de discipline

Par ces motifs :

La CR entérine le résultat de la rencontre

SAINT LATTIER : (trois (3) points – trois (3) buts)

VINAY 2 : (zéro (0) point - deux (2) buts)

Score à l'issue de la rencontre 3 / 2

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 12 Avril 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°552

Président : Michel Vachetta

Présents: Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard, Mathieu Saubin.

Excusé(e)s : Bernard Buosi, Annie Brault

Programmation matchs Ville de Grenoble

Pour les matchs qui concernent des clubs de la Ville de Grenoble, les clubs visiteurs doivent se conformer aux indications fournies par la ville de Grenoble qui paraissent sur le PV du District rubrique :

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

U10 / U11

La journée 4 du samedi 2 avril 2022 est reportée à ce samedi 16 avril 2022.

Dernier Rappel : Le club recevant doit fournir la feuille de plateau imprimée, à télécharger sur le site du district. Cette feuille de plateau doit être retournée au district ou scannée. L'absence de retour de celle-ci fera l'objet d'une amende au club recevant

Responsable Mathieu SAUBIN 06.29.73.68.65

U13

D3 Poule E : CHIRENS 1 / ROCLAIX 1 est reprogrammé le 28/05

Rappel : **Challenge Festival Isère**, le 4° et dernier tour se dispute ce samedi 16 Avril. Il est demandé aux équipes concernées de se reporter aux PV précédents pour les informations concernant ce tour.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 et U17

La programmation des matchs en retard a été effectuée.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

SENIORS

La journée du 02 Avril 2022 est reportée au 15 Mai 22.

Les matchs de coupe (quart de finale) du 15 Mai sont reportés au 26 Mai 22.

Les demi-finales se joueront le week-end de Pentecôte.

Les modifications ont été faites sur le site du District.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.

VETERANS

Responsable : Amar REMLI

**Le Président
Michel VACHETTA**

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 22 avril 2022 au lundi 25 avril 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 23 avril 2022

Match Seniors D1

FC2A/US GIÉRES 2 à 20h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 23 avril 2022

Match U15 D3

FC2A 3/FC MOIRANS 2 à 14h00

Match U15 D3

FC2A 2/US ST PAUL DE VARCES à 16h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 23 avril 2022

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/FC FC LA TOUR ST CLAIR 2 à 20h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 24 avril 2022

Match Seniors D5

US ABBAYE/CA GONCELIN à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 23 avril 2022

Match seniors D4

TURCS DE GRENOBLE/AS VER SAU à 20h00

dimanche 24 avril 2022

Match Seniors D2

ASIEG 2/FC COLLINES à 12h30

Match Seniors D1

ASIEG/AS ST ANDRÉ LE GAZ à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 23 avril 2022

Match U13 D4

FC2A 3/OC EYBENS 6 à 13h30

Samedi 23 avril 2022

Match Seniors R1

GF38 2/AC SEYSSINET à 18h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 24 avril 2022

Match Seniors D5

ASGD/AS CLAIX FOOT 2 à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 24 avril 2022

Match Féminines D1

FC MISTRAL/ES IZEAUX à 13h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 23 avril 2022

Match U15 D2

USVO/AJA VILLENEUVE à 14h00

Match Seniors D3

USVO/US LA MURETTE 2 à 20h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 12 avril 2022

Procès-Verbal N°552

Président : Samuel BOURGEOIS

CARNET NOIR

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de la compagne de notre ami David CAZANOVE ;
Les mots ne suffiront pas pour exprimer toute la peine et le total soutien que nous lui témoignons ainsi qu'à sa fille.

Courage David, nous t'aimons et nous sommes auprès de toi dans cette épreuve de ta vie.

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN AVRIL 2022

CFF1 DU 25 AVRIL AU 28 AVRIL 2022 A ST EGREVE

Liste des inscrits

Nom	Club
ADJUTO Matteo	A.C. SEYSSINET PARISET
AJETI Fidan	F.C. PONT DE CLAIX
BARON Luca	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEN MOULOUD Lahcene	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
BOUMENAD Abdelkader	F.C. PONT DE CLAIX
CARIN Julien	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHETOUANE Fares	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
DELHAUME Sylvain	VOUREY SP.
GHOMRASNI Mohamed	MOS3R FOOTBALL CLUB Excusé
GIROUD GARAMPON Mattheo	U.S. LA MURETTE
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KARABORKLU Efe	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
KOCH Johanna	F.C. MOIRANS

LANGLET Theo
LE COVEC Diego
LEGALLE Clara
MONFORT Leo
MONGELLI Eros
NGUYEN Johan
OUAZENE Safouane
PEREIRA Ruben
REJEB Amine
RODRIGUES Anthony
ROLLAND Maxime
SERMET Quentin
SOUISSI Mehdi
TOUZEL Xavier
VILLALOBOS LATORRE Richard
VILLALPANDO DEL VILL Matias
VILLARD Anthony

F.C. ALLOBROGES ASAFIA
O, D'HUEZ
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. MOIRANS
ENT.S. DU RACHAIS
MOS3R FOOTBALL CLUB
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
ENT.S. DU RACHAIS
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. MOIRANS
U.S. LA MURETTE
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
A.C. SEYSSINET PARISSET
C.A. GONCELIN
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
U.S. LA MURETTE

Liste attente :

VALLIN Jérémy
TLIBA Ferial
CYPRIENNE Géraud
ANTONOFF Charlotte

INFO : LA FORMATION SUIVANTE EST ANNULEE

Module U9 MINEURS Du 19 au 20 avril 2022

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MAI 2022

**CERTIFICATION CFF3 DU 4 MAI 2022
BEAUREPAIRE**

Liste des éducateurs inscrits :

Nom	Club
ANSELME Gabriel	F.C. VALLEE BLEUE
BEAULE Anthony	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ OU CANDIDAT ?
BENGHEDFA Aymen	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERTHOLAT Fabien	U.S. REVENTINOISE
BLILI Bilel	LA MURETTE
CHAUVIN JACQUIN Maxime	A.S.L. ST CASSIEN
CHOLLIER Simon	FARAMANS
DE ALMEIDA PEREIRA Alixian	A.S. ST ANDRE LE GAZ
FAURE Benoit	U.S. CORBELIN
FLORINDO BAPTISTA Charly	A.S. ST LATTIER
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
HACHANI Habib	F.C. SEYSSINS
HAIRABEDIAN Julien	NOYAREY
JOLY Jean Christophe	U.S. RUY MONTCEAU
JOURNET Guillaume	A.S.L. ST CASSIEN

JUBAN Quentin
LEBLANC Stephane
MALDERA Patrick
MARCOZ Martin
MARQUISIO Fabrice
MUREDDU Jawad
PAUZIN Hugo
PECOUD Nicolas
PETIT Lucas
RABATEL Alexis
SING Alain
TRULES Michel
VAILLANT Patrick
VANSPRANGHE Jeremy
VICARIO Fabien

ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
U.S. BEAUREPAIROISE
F.C. SEYSSINS
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
A.S. CESSIEU
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
F.C. VAREZE
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
U. S. CREYS-MORESTEL
A. S. DE DOMARIN
U.S. REVENTINOISE
F.C. VAREZE
FARAMANS

Liste d'attente :

CHIHAI Ghaith
ZEGHDANE Oualid

ATTENTION

**En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux,
les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux
certifications**
